DOCUMENT: 800-19/035

CONFERENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR L'ECONOMIE

LES QUEBECOISES ET L'ECONOMIE

Québec

REGINA (Saskatchewan)
Les 14 et 15 février 1985

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	1
I. L'ÉTAT DE LA SITUATION DES FEMMES AU QUÉBEC (ET AU CANADA)	1
1. LA PARTICIPATION DES FEMMES AU MARCHÉ DU TRAVAIL	1
. Une évolution rapide dans l'ensemble du Canada	1
. Une participation plus faible au Québec qu'hors Québec	1
. Une présence moins liée que dans le passé à un type de situation familiale	2
2. LES CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS FÉMININS	2
. Une concentration dans le secteur tertiaire	2
. Une amorce de diversification professionnelle	3
. Une plus grande exposition au travail à temps partiel	3
. Une main-d'oeuvre plus touchée par le chômage	4
. Un écart croissant du taux de chômage des Québécoises/ Canadiennes	5
3. LA SITUATION FINANCIÈRE DES TRAVAILLEUSES	5
. Une légère diminution de l'écart de rémunération	5
. Conclusion	7
4. LA FORMATION DES QUÉBÉCOISES JEUNES ET ADULTES	8
. La situation éducative des Québécoises: une évolution récente	8
. La scolarisation des jeunes filles: une progression significative	9
. L'orientation des jeunes filles: une évolution lente en regard des choix traditionnels	10
. Les Québécoises et l'éducation des adultes: des besoins particuliers et une action corrective nécessaire	11
. Conclusion	12
5. LES FEMMES RESPONSABLES DE FAMILLES MONOPARENTALES	13
. Une clientèle vulnérable	13

PAGE

II. LES PROBLÈMES PARTICULIERS DES FEMMES 15

A. Les problèmes reliés à la maternité et aux responsabilités parentales 15

. Des éléments d'un congé de maternité, mais pas de politique québécoise de maternité 15
. Un début de réponse aux besoins de services de garde 16
. La difficile conciliation du travail rémunéré et du travail non rémunéré 17

B. Les problèmes reliés à la socialisation 18

. Les choix scolaires et professionnels stéréotypés 18
. Les ghettos d'emplois féminins et la mobilité professionnelle faible 19

C. Les problèmes reliés aux changements technologiques 20

. Une absence des métiers "technologiques" 20
. Une cible de choix dans des secteurs telle la bureautique 20

D. Les problèmes des inégalités de traitement 21

. Des inégalités persistantes 21
. Autres sources d'inégalités 22
. Conclusion 23

III. LES ACTIONS ACTUELLES ET LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 24

A. Les mesures dirigées vers l'amélioration de l'employabilité 24

. Travaux communautaires 24
. Jeunes volontaires 25
. Stages en milieu de travail 25
. Rattrapage scolaire 26
. Modifications aux prêts et bourses et la création de programmes spéciaux 26
. Services externes de la main-d'oeuvre 27
. Initiation des femmes aux métiers non traditionnels 27
. Transition-Travail 28
. Récente politique d'éducation des adultes 28
. Formation et orientation des filles dans le secteur de la technologie 30

B. Les mesures de création d'emplois 30

. Les principaux programmes de création d'emplois 30
. Le plan d'action gouvernemental pour intensifier la relance de l'économie 32

C. D'autres mesures gouvernementales 33

. Le livre blanc sur la fiscalité des particuliers 33
. Le livre vert sur la politique familiale 34
. Conclusion 35

IV. LE POINT SUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES QUÉBÉCOISES 36

ANNEXE

Tableaux 1 à 17 inclusivement

PRÉAMBULE

Le dossier économique des femmes a pris plus d'ampleur au cours des 10 dernières années. Plus récemment, colloques, études, conférences se multiplient afin de s'interroger sur l'évolution de la situation économique des femmes, d'évaluer les obstacles de parcours et de faire le point sur les mesures déjà en place et celles à préconiser afin de réaliser la nécessaire égalité entre les sexes.

Plusieurs documents se penchent sur l'analyse économique de la problématique de la main-d'oeuvre féminine québécoise et canadienne et nous nous en inspirerons pour faire ressortir sommairement des traits spécifiques de la participation des femmes au marché du travail, des caractéristiques des emplois féminins et de la situation financière des travailleuses.

Nous tenterons également de cerner le thème de la formation en abordant la situation éducative des Québécoises par le biais de la scolarisation et de l'orientation des jeunes filles sans oublier les Québécoises et l'éducation des adultes.

Nous traiterons finalement d'une clientèle vulnérable: les femmes responsables de familles monoparentales.

I. L'ETAT DE LA SITUATION DES FEMMES AU QUÉBEC (ET AU CANADA)

1. LA PARTICIPATION DES FEMMES AU MARCHÉ DU TRAVAIL:

. Une évolution rapide dans l'ensemble du Canada

L'examen des données canadiennes sur la situation des femmes sur le marché du travail montre un accroissement rapide et continu des taux d'activité féminins. Alors qu'en 1950, un travailleur sur cinq était une femme, on peut avancer, selon les projections,qu'en l'An 2 000 une personne sur deux en emploi sera une femme; les femmes représenteront 49% de la main-d'oeuvre. Actuellement, elles représentent 41% de la main-d'oeuvre totale.

. Une participation plus faible au Québec qu'hors Québec

Le Québec dénombrait en 1982 près de 1 163 000 femmes dans la population active. En fait, sur cent femmes âgées de 15 ans et plus, 46

faisaient partie de la main-d'oeuvre (Tableau 1) (A). Cependant, pour l'ensemble des autres provinces canadiennes, les taux sont plus élevés, puisque 53,6% des femmes travaillent à l'extérieur ou se cherchent un emploi; ce pourcentage est de 55,8% en Ontario. Aux âges où les gens sont habituellement les plus productifs, soit entre 20 et 45 ans, les Québécoises participent à la main-d'oeuvre dans une proportion de 61% tandis que les femmes des autres provinces y participent dans une proportion de 69%.

. <u>Une présence moins liée que dans le passé à un type de situation familiale</u>

La situation familiale des femmes - un indicateur qui conjugue leur situation matrimoniale et l'âge de leurs enfants - continue d'influer sur leur taux d'activité mais de façon nettement moins marquée. Près de la moitié des conjointes et des mères québécoises ont maintenant un emploi rémunéré, ce qui n'était pas du tout le cas il y a 10 ans. Entre 1976 et 1981, le taux de participation des mères ayant des enfants de moins de 6 ans est passé de 32,4 à 44,6%; c'est dans ce groupe que le taux de participation à la main-d'oeuvre a connu la plus forte augmentation. Ce qui nous amène à dire que les femmes retournent travailler à l'extérieur en plus grand nombre après la naissance de leurs enfants. Pour les femmes âgées entre 25 et 44 ans dont l'âge du plus jeune enfant se situe entre 0 et 5 ans, leur taux de participation est de 43,5%, il est de 52,5% lorsque l'âge de plus jeune enfant passe dans le groupe 6-11 ans (Tableau 2).

Au niveau canadien (Tableau 3), les chiffres sont tout aussi révélateurs. Les femmes sont beaucoup moins nombreuses à interrompre leur participation au marché du travail lorsqu'elles se marient ou lorsqu'elles ont des enfants. Suivant le recensement de 1971, seulement un peu plus du quart des Canadiennes mariées ayant des enfants d'âge pré-scolaire avaient un emploi rémunéré, mais ce chiffre s'est accru de 76% en 10 ans. On constate aussi un accroissement important (47%) parmi les veuves et les femmes divorcées ou séparées ayant des enfants en bas âge.

2. LES CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS FÉMININS

. <u>Une concentration dans le secteur tertiaire</u>

Depuis plusieurs décennies tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, la répartition de la main-d'oeuvre féminine selon les grands secteurs

(A) Voir les Tableaux en annexe.

d'activité et selon les occupations est tributaire de l'évolution de l'ensemble de l'activité économique: diminution de l'emploi agricole, croissance modérée des emplois du secteur manufacturier et regain des emplois du tertiaire. Ce qui est le plus révélateur chez la population féminine, c'est que trois femmes sur quatre sur le marché du travail se retrouvent dans le secteur tertiaire et 44% d'entre elles travaillent dans les services socio-culturels, commerciaux et personnels. Contraste certain avec la population masculine qui jouit d'une répartition professionnelle plus équilibrée (Tableaux 4 et 6).

. <u>Une amorce de diversification professionnelle</u>

On constate une évolution du taux de féminité de la main-d'oeuvre dans les grands secteurs d'activité économique. Il est aisé de remarquer que les femmes ont accru leur présence relative dans toutes les branches d'activité incluant la branche des services où elles étaient déjà très concentrées. Pour l'ensemble des secteurs, le taux de féminité du Québec et du Canada suit les mêmes tendances. Entre 1961 et 1981, il est passé de 27,1 à 39,3 au Québec et de 27,4 à 40,9 au Canada.

Bien qu'on enregistre toutefois certaines percées dans les secteurs de la construction, celui des transports et celui de l'administration publique, les femmes continuent de privilégier certaines branches d'activité qui leur était traditionnellement réservées. Près de 60% des emplois des domaines financiers et des services sont en effet occupés par des femmes au Canada et au Québec (Tableaux 5 et 7).

Le cas de l'agriculture mérite une certaine attention. En effet, au Québec le taux de féminité est passé de 12,1% en 1961 à 21,7 en 1981. En ce qui a trait à la situation canadienne, le taux est passé de 12,4% à 27,6% en 20 ans. La reconnaissance officielle du statut du travailleur agricole n'est sûrement pas étrangère à cette augmentation.

. <u>Une plus grande exposition au travail à temps partiel</u>

Une autre particularité du travail féminin concerne le nombre relativement élevé de travailleuses qui occupent du travail à temps partiel. Au Québec en 1982, 21,4% de toute la main-d'oeuvre féminine travaillent à temps partiel par rapport à 6,1% chez les hommes. Hors Québec le % de femmes qui travaillent à temps partiel passe à 26,2% tandis que le % d'hommes augmente légèrement 7,2% (Tableau 8).

Au Canada et au Québec, le nombre d'emplois à temps partiel a considérablement augmenté au cours des années soixante-dix. Au Québec, les emplois à temps partiel ont augmenté de 46,2% alors que les emplois à temps plein ont crû de 3,9% de 1975 à 1979. Pour la même période, 47,6% des nouveaux emplois ont été des emplois à temps partiel. Cette tendance semble se poursuivre dans les années quatre-vingt.

Tant au Québec qu'hors Québec, ce sont parmi les hommes jeunes et les plus âgés que l'on retrouve les travailleurs à temps partiel. En ce qui concerne les Québécoises et les Canadiennes, on rencontre dans tous les groupes d'âge une proportion relativement importante de travailleuses à temps partiel. Au Québec, les travailleurs et les travailleuses à temps partiel représentent la majorité des personnes qui touchent le salaire minimum (55%). Selon une étude effectuée par Statistiques Canada en 1981, la majorité des Canadiennes qui travaillent à temps partiel le font, semble-t-il, par choix personnel ou pour leur permettre de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Près de 20% des travailleuses par contre s'y résignent faute d'emplois à plein temps; en 1982, plus de femmes encore (23,6%) subissent cette situation (Tableau 9).

Bien que le travail à temps partiel présente l'avantage d'une plus grande disponibilité pour le foyer, il en ressort de multiples inconvénients: faible rémunération, possibilité de syndicalisation restreinte, peu d'avantages sociaux. Les changements technologiques risquent de maintenir et d'accroître encore davantage le pourcentage des emplois féminins à temps partiel.

. <u>Une main-d'oeuvre plus touchée par le chômage</u>

Le taux de chômage des femmes, comme celui des hommes, reflète l'état de la conjoncture économique. Cependant, depuis les années 1971 jusqu'à récemment, le taux de chômage féminin était supérieur au taux de chômage masculin, au Canada. Concentrées dans un nombre restreint d'activités, possédant en moyenne moins d'expérience et d'ancienneté que les hommes, les femmes étaient plus facilement mises à pied.

Depuis janvier 1983, au Canada, le taux de chômage des hommes est supérieur à celui des femmes. Au début de la crise économique ce sont surtout les femmes qui ont perdu leur emploi; entre 1981 et 1983, les mises à pied ont touché plus directement les secteurs d'activités où traditionnellement les hommes sont plus nombreux.

Selon une analyse du Conseil économique du Canada, le choc apparent de la récession devait davantage être ressenti par les hommes que les femmes. Toutefois, les femmes ont absorbé une proportion plus importante que les hommes de la face cachée de la récession, c'est-à-dire celle que l'on mesure à l'aide des données sur le temps partiel involontaire et sur les travailleurs découragés.

Cependant, contrairement au Canada, le taux de chômage des Québécoises demeure légèrement supérieur à celui des hommes en 1983. (Femmes 14,0, hommes 13,9) (Tableau 10).

. <u>Un écart croissant du taux de chômage des Québécoises/ Canadiennes</u>

Le taux de chômage des Québécoises a toujours été supérieur à celui des autres Canadiennes. Toutefois l'écart entre les Québécoises et les autres Canadiennes va en augmentant. En 1966, le taux de chômage de la main-d'oeuvre féminine au Québec est de 3,0, il est de 2,4 hors Québec. En 1982, le taux de chômage féminin au Québec grimpe à 14,0 comparativement à 9,9 hors Québec (Tableau 11).

3. <u>LA SITUATION FINANCIÈRE DES TRAVAILLEUSES</u>

. <u>Une légère diminution de l'écart de rémunération</u>

La rémunération des Québécoises et des Canadiennes est encore très inférieure à celle de leurs collègues masculins, bien qu'une légère diminution soit venue affaiblir l'écart existant.

La situation québécoise en regard du revenu moyen d'emploi de la main-d'oeuvre selon la profession et le sexe nous montre que quelles que soient les professions exercées par les femmes, l'écart du revenu moyen d'emploi se situait en 1981 à 57,3% (Tableau 12). En 1979, la proportion était de 55%.

Une part de cette différence s'explique par le fait que les femmes sont plus nombreuses à occuper des postes à temps partiel. Ce phénomène n'explique pas totalement la différence. Au Québec, en 1979, chez les personnes ayant travaillé à plein temps toute l'année, le rapport entre le salaire moyen des femmes (11 549$) et celui des hommes (17 909$) était de 64,5%. Quatre ans plus tôt, soit en 1975, il était de 62,9%. En regardant du côté du salaire horaire, on constate cette fois que 53,1% des femmes travaillant à temps plein touchaient un salaire inférieur à 8$ alors que 69,6% des hommes bénéficiaient d'un salaire supérieur à cette somme (1).

Toujours au Québec, pour les hommes ayant un revenu d'emploi, le gain moyen pour l'année 1981 était de 17 232$; 54,3% d'entre eux gagnaient plus de 15 000$. Du côté des femmes, le gain moyen se situait pour la même année à 9 866$; 22,6% de toutes les femmes gagnaient annuellement 15 000$ et plus (Tableau 13).

---

(1) Conseil du Statut de la femme, Septembre 1984, <u>Pour les Québécoises: Egalité et Indépendance..., 5 ans après.</u>

Au niveau de la situation canadienne (Tableau 14), on retrouve sensiblement le même constat qu'au Québec en ce qui a trait au gain moyen d'emploi en 1982, soit un salaire moyen annuel de 19 164$ pour les hommes contre celui de 10 472$ pour les femmes. Toutefois, une comparaison avec le Québec démontre qu'il existe des disparités (Tableaux 13, 14). Ainsi pour le Canada, le pourcentage des hommes et des femmes qui gagnent de 15 000$ à 19 999$ est quasi identique, tandis qu'au Québec l'écart est de 5,8 points en faveur des hommes. Par ailleurs, dans la tranche de salaire de 20 000$ et plus la différence quant au nombre de personnes se situant dans cette tranche salariale dans les deux cas est capitale. On constate que, toute proportion gardée, que ce soit au Québec ou sur le territoire canadien, les postes à haut revenu sont comblés majoritairement par les hommes.

Comment expliquer cet écart de revenus de travail par rapport aux hommes? Outre le travail à temps partiel, plusieurs causes à l'origine de cette situation peuvent être avancées, notamment une plus faible scolarité des femmes, une accumulation moindre d'années d'expérience. Jeanine David-Mc Neil explique ce fait par les facteurs suivants:

- Concentration de l'emploi féminin dans un nombre restreint de secteurs de l'activité économique. L'offre excède la demande de travail ce qui entraîne un taux de chômage de la main-d'oeuvre féminine plus élevé, une rémunération plus faible due au surplus de candidates dans les emplois à combler.
- Présence d'un nombre élevé de travailleuses dans des secteurs à faible productivité (services socio-culturels, commerciaux, personnels).
- Le nombre élevé de femmes qui exercent des professions faiblement rémunérées. En 1982, plus de la moitié des femmes, tant au Québec qu'au Canada, gagnaient un salaire inférieur à 10 000$ contre un pourcentage de l'ordre de 30% chez les hommes.
- Faible taux de syndicalisation, l'importance des travailleuses à temps partiel expliquent également les différences des revenus moyens de travail entre hommes et femmes (2).

En somme, ces facteurs expliquent une très grande partie des différences salariales entre les hommes et les femmes. Cependant, selon des études récentes, il demeure une proportion des écarts de salaire (10 à 15%) non expliquée par ces facteurs et qui serait le fait de discrimination directe.

(2) Jeanine David-Mc Neil, L'Evolution de la condition économique de la main-d'oeuvre féminine canadienne, Colloque sur la situation économique des femmes sur le marché du travail, novembre 1984, pp. 16 à 18.

. <u>Conclusion</u>

Le marché du travail a été la scène de changements profonds au cours de la dernière décennie et le plus marquant a été l'apport appréciable de la main-d'oeuvre féminine, dans une proportion toutefois inférieure au Québec comparée aux autres provinces canadiennes dans leur ensemble. Les projections pour l'An 2 000 ne laissent aucunement entrevoir un affaiblissement de la situation, au contraire, on s'attend à ce que le taux d'activité féminin sur le marché du travail continue progressivement de s'accroître.

Outre la féminisation constante du marché du travail, les femmes ont fait des percées dans toutes les occupations et les sphères d'activité économique. La différence de rémunération s'est amoindrie mais en contrepartie le nombre de chômeuses et celui des travailleuses à temps partiel s'est accru.

Force est de constater que malgré certains acquis que les femmes ont obtenus sur le plan économique, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ne fait pas partie de la réalité quotidienne.

Les femmes peuvent-elles se satisfaire d'une telle situation?

En 1982,

- les femmes perçoivent, en moyenne, en isolant le temps partiel, un salaire correspondant à 64,5% de celui des hommes

- elles sont en position désavantageuse sur le marché du travail où elles prédominent dans le secteur tertiaire (75%), menacé par les mutations technologiques

- le taux de chômage féminin au Québec est supérieur à celui des hommes et va en augmentant depuis 1971 jusqu'à récemment (femmes; 10,4 à 14, hommes; 9,8 à 13,7)

- le travail à temps partiel est le lot des femmes dont une proportion importante (23,6%) subit cette situation.

La prochaine décennie devra mobiliser toutes les énergies pour supprimer les obstacles à l'égalité professionnelle entre les sexes. De concert avec les travailleuses, les partenaires socio-économiques devront tous ensemble trouver des solutions pour que l'emploi des femmes sorte d'un marché de seconde zone.

A cet égard, le discours des femmes et des associations qui les représentent propose de nombreuses solutions et, parmi celles-ci, la mise en place de programmes d'accès à l'égalité prend une place prépondérante.

4. LA FORMATION DES QUÉBÉCOISES JEUNES ET ADULTES

Les récentes études faites au Canada démontrent que la formation constitue un élément-clé de la situation économique des femmes et de leur mobilité professionnelle éventuelle dans un marché du travail largement influencé par les changements technologiques. Mentionnons le rapport de la Commission royale d'étude sur l'égalité en emploi (décembre 84), les rapports du Colloque sur la situation économique des femmes publiés par le Conseil économique du Canada (novembre 84) et le rapport du Bureau de la condition féminine d'Ontario concernant le programme national de formation. Compte tenu de l'importance de ces études et de l'agenda de la conférence des Premiers ministres du Canada, il convient de traiter ce thème de façon particulière.

L'évolution de la situation éducative des Québécoises au cours de la dernière décennie est significative. Nous la caractérisons brièvement au départ pour analyser la fréquentation scolaire et l'orientation des filles à l'école, au collège et à l'université. La participation des Québécoises à divers programmes d'éducation des adultes est enfin analysée. Les tableaux et commentaires font ressortir quelques faits de la situation éducative des Québécoises jeunes et adultes en regard de celle des Canadiennes des autres provinces.

. La situation éducative des Québécoises: une évolution récente

En 1981, les femmes québécoises demeurent moins scolarisées que les hommes (Tableau 15). Elles constituent en effet 55% de la population ayant moins qu'une 9e année (1) et 42% de la population ayant fréquenté l'université. On observe un décalage important entre les générations de femmes. Le Tableau 16 démontre en effet un rattrapage si-

(1) Ce niveau de scolarité est considéré comme le seuil de l'analphabétisme.

gnificatif chez les jeunes femmes (15-24 ans) : elles ont dépassé les hommes en ce qui a trait à la scolarité de 9e année (F = 94,9%; H= 93,5%) et le diplôme d'études secondaires (F = 61,6%; H = 56,8%) (1). Elles concèdent encore un léger avantage aux hommes pour ce qui est de l'inscription aux études universitaires.

L'évolution de 71 à 81 confirme que la scolarisation des Québécois (ses) fait des progrès très nets depuis 1971 (Tableau 17). En effet, pour l'ensemble de la population, le pourcentage des diplômés de 9e année passe de 57,7% à 73,6% de 1971 à 1981. Cependant, même en 1981 les données indiquent que la population ayant atteint une 9e année est plus faible au Québec (73,6%) qu'ailleurs au Canada (82,1%) et qu'en Ontario (82,6%). Pour la même année, les données du recensement indiquent une sous-scolarisation plus marquée au Québec (27,0% ayant moins qu'une 9e année) qu'en Ontario (17,4% ayant moins qu'une 9e année). Pour les plus jeunes, le redressement de la situation place les 15-24 ans (94,2%) à mi-chemin entre l'Ontario (96,6%) et les autres provinces canadiennes (93,0%).

En bref, les données de 1981 indiquent:

. que la situation éducative des Québécoises et des Québécois accuse un certain recul par rapport à celle des autres Canadiens et Canadiennes. Ce recul est attribuable à l'héritage du passé. Les efforts de scolarisation des années 60 et 70 a cependant réduit cet écart de façon importante;

. que les générations des Québécoises plus âgées ont des retards importants de scolarisation. Le rattrapage se fait en particulier chez les jeunes femmes de 15-24 ans.

. <u>La scolarisation des jeunes filles: une progression significative</u>

Au cours des années 1975 à 1982, toutes les données confirment, en effet, une progression nette de la scolarisation des jeunes filles au Québec:

- les diplômées universitaires ont augmenté de 64%
- les femmes détentrices de baccalauréat est passé de 41% à 49% (2)
- les filles ont accru leur participation aux études générales au collège.

---

(1) Comprend aussi les diplômés d'une école de métiers et les personnes ayant une formation post-secondaire non universitaire.
(2) Par rapport à l'ensemble des personnes détentrices de baccalauréat spécialisé.

En 1982, à l'université, les femmes sont majoritaires pour l'obtention des certificats d'études et constituent la moitié des diplômés (es) du baccalauréat. Au collège, majoritaires pour l'obtention du diplôme d'études professionnelles, elles constituent la moitié des diplômés (es) du général. À l'école, elles obtiennent davantage de diplômes d'études secondaires que leurs confrères.

- L'orientation des jeunes filles: une évolution lente en regard des choix traditionnels

Malgré ce rattrapage significatif, on remarque que les jeunes québécoises diversifient encore peu leur orientation scolaire et professionnelle et persistent dans des choix de métiers traditionnellement féminins. En effet, à l'école secondaire, en 1981-82, bien que les filles s'orientent autant que les garçons au secteur professionnel, on en retrouve 80% dans les domaines du commerce, du secrétariat et des soins esthétiques. Au collège, les filles s'orientent moins du côté des techniques physiques, des sciences pures et appliquées et choisissent davantage les sciences humaines et l'administration. À l'université, bien que les filles forment plus de 50% des effectifs en droit et en médecine et sont en forte progression dans le domaine de l'administration, elles sont nettement minoritaires en génie, en sciences physiques, en sciences appliquées et en mathématiques.

La faible diversification des choix professionnels des filles au Québec confirme les analyses les plus récentes faites pour l'ensemble des Canadiennes. En effet, le rapport de la Commission Abella pour l'Egalité en emploi et les divers rapports présentés en novembre 1984 au Conseil économique au Canada à l'occasion du Colloque sur la situation économique des femmes font état d'un diagnostic analogue.

Malgré un rattrapage important dans le domaine de la scolarisation et une évolution lente vers des domaines nouveaux, la persistance des choix traditionnels et l'absence de diversification dans leur orientation place les jeunes québécoises dans une situation précaire. Selon une étude du Conseil supérieur de l'Education, elles risquent d'être victimes de l'impact des changements technologiques qui interviendront dans certains domaines, celui des emplois de bureau notamment. De plus, leur faible orientation dans le domaine des sciences physiques et des mathématiques constitue un handicap sérieux pour leur intégration dans les professions d'avenir dans le domaine de la haute technologie.

. **Les Québécoises et l'éducation des adultes: des besoins particuliers et une action corrective nécessaire**

L'éducation des adultes a pour fonction principale de corriger, par la formation générale, les lacunes de scolarisation des diverses clientèles adultes et de favoriser, par la formation professionnelle, une meilleure intégration au marché du travail. Comment, au Québec, l'éducation des adultes répond-elle aux besoins spécifiques des Québécoises? La complexité des juridictions dans ce domaine ainsi que la multiplicité des sources de données rend toute observation délicate. Voici cependant quelques tendances générales au Québec:

. dans les cours pour adultes de niveau secondaire, les Québécoises ont tendance à s'inscrire davantage en formation générale et formation socio-culturelle (éducation populaire) et moins en formation professionnelle. On observe en effet pour l'année 1981-82 que les femmes constituent:

- 31,1% de la clientèle en formation professionnelle;
- 52,3% de la clientèle en formation générale;
- 78,0% de la clientèle en éducation populaire.

Ces données confirment certains des traits particuliers que nous avons dégagés plus haut: au Québec, les générations de femmes plus âgées ont des besoins particuliers de formation générale. De plus, les femmes au foyer qui veulent effectuer un retour sur le marché du travail favorisent les formules souples d'études à temps partiel qui conviennent mieux à leur situation. L'augmentation considérable des femmes inscrites à temps partiel à l'université vient confirmer ce phénomène: en 1981, 58% du total des étudiantes universitaires sont inscrites à temps partiel et leur proportion est en croissance depuis 1973.

<u>Bien que les femmes constituent 41% de la main-d'oeuvre active au Québec, leur participation aux cours professionnels et aux stages en entreprise est faible.</u> De plus, elles persistent dans des orientations traditionnelles surtout dans le secteur tertiaire ou le domaine des services et des emplois de bureau. Ainsi, en 1981-82, 57% des inscrites à temps plein et 70% des inscrites à temps partiel aux cours de formation en établissement étudient dans le secteur de l'administration et du commerce.

Enfin, la faible participation des femmes aux programmes fédéraux de formation dans les métiers non traditionnels (MNT) et dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (PMOS) manifeste qu'elles s'orientent peu dans les cours ouvrant les portes des métiers dits d'avenir

au Canada. En effet, en 1982-83, selon la CEIC, les Québécoises n'occupaient que 11,6% des places de formation dans les métiers non traditionnels et pour la même année un peu plus de 3% des places dans les cours reliés auxmétiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. Ces pourcentages confirment les données recueillies ailleurs au Canada.

En ce qui concerne les programmes fédéraux de formation professionnelle, la situation des femmes québécoises se rapproche de celle des femmes canadiennes analysée par le Bureau de la condition féminine de l'Ontario et par la Commission Abella sur l'égalité en emploi. En dépit d'objectifs prioritaires, il apparaît que les femmes ne peuvent occuper les places qui leur sont réservées (30%) dans les cours de métiers non traditionnels; elles n'ont souvent pas les prérequis nécessaires dans le domaine des sciences et des mathématiques en particulier et aucun cours de transition n'est prévu.

On a vu en effet qu'au Québec, les générations plus âgées qui sont susceptibles d'effectuer un retour au travail ont des besoins particuliers de formation générale et de rattrapage scolaire.

Il faut mentionner que le Québec a fait des efforts pour répondre à ces besoins spécifiques des femmes en favorisant des ententes et des formules plus souples et des cours de formation générale mieux adaptés à cette clientèle.

Enfin, des mesures visant à favoriser la diversification professionnelle des femmes et leur orientation dans les secteurs d'avenir sont encore à explorer.

. <u>Conclusion</u>

Pour assurer une meilleure répartition des femmes québécoises sur le marché du travail, réduire les inégalités persistantes qui caractérisent leur situation économique et professionnelle et combler leurs lacunes de formation, le système éducatif a un rôle essentiel à jouer. Malgré des progrès évidents, les données analysées indiquent qu'au Québec un double défi reste à relever dans les années 80:

. répondre à des <u>besoins importants de scolarisation de base</u> chez les femmes plus âgées en particulier. En 1981, 1 300 000 québécois de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à temps plein avaient moins de 9 ans de scolarité. La proportion est plus élevée chez les femmes (55%) que chez les hommes et en particulier dans les générations plus âgées;

- assurer aux Québécoises une formation professionnelle pertinente, efficace et polyvalente, leur permettant une intégration adéquate et une mobilité continue sur un marché du travail de plus en plus influencé par les nouvelles technologies et sujet à ces mutations profondes dans les secteurs d'emplois largement occupés par la main-d'oeuvre féminine.

5. LES FEMMES RESPONSABLES DE FAMILLES MONOPARENTALES

. Une clientèle vulnérable

Selon le dernier recensement de 1981, le Québec compte près de 210 000 familles monoparentales soit 21,1% du total des familles monoparentales canadiennes. Par comparaison, les familles québécoises totalisent 26,4% de l'ensemble des familles canadiennes. Au Québec, le taux de monoparentalité a toujours été plus élevé que dans l'ensemble du Canada. De plus, aussi bien au Canada qu'au Québec, le nombre de familles monoparentales croît beaucoup plus rapidement que le total des familles. En 25 ans, soit de 1956 à 1981, elles ont augmenté deux fois plus vite (143%) que l'ensemble des familles (72%) et l'on y retrouve toujours la même constante: ces familles sont majoritairement dirigées par des femmes: le phénomène de la famille à responsable unique est donc presqu'exclusivement féminin (80%). On estime que ce phénomène ira en s'accentuant dans la prochaine décennie.

Le nombre d'enfants par famille monoparentale est un peu moins élevé que celui de l'ensemble des famille québécoises. Environ la moitié des familles monoparentales n'ont qu'un enfant à charge tandis que plus des 3/4 en ont deux et moins.

On sait que les femmes responsables de famille constituent le groupe le moins scolarisé parmi les femmes: en 1981, 31% des mères sans conjoint âgées entre 15 et 54 ans avaient moins d'une 9e année alors que 20% de l'ensemble des femmes du même groupe d'âge étaient dans cette situation.

Toujours en 1981, seulement 41,6% des mères sans conjoint faisaient partie de la main-d'oeuvre, comparativement à 47% chez les conjointes. Pour cette même année, le revenu d'emploi médian d'une femme parent unique était de 10 300$, alors qu'il s'élevait à 19 500$ pour une famille biparentale à un revenu (1). On voit que la grande majorité des femmes chefs de famille est rémunérée au salaire minimum.

---

(1) Statistiques Canada, Recensement du Canada, 1981. Cat. 92-936.

Quant aux responsables de famille monoparentale qui n'ont pas de travail rémunéré ou d'autres sources de revenus, elles s'inscrivent sur la liste des bénéficiaires d'aide sociale. En fait, sur l'ensemble des personnes recevant de l'aide sociale en 1983, près de 20% étaient des femmes chefs de famille (76 153 femmes).

L'étude réalisée par le Carrefour des Associations de familles monoparentales du Québec (1) nous apprend qu'en 1980, presque 85% de leurs membres féminins avaient un revenu annuel de moins de 10 000$. À la lumière de toutes ces statistiques, un constat s'impose facilement: la majorité des femmes chefs de famille monoparentale vivent en 1985 sous le seuil de pauvreté. Les facteurs qui empêchent et freinent les femmes seules d'accéder à un emploi rémunéré rejoignent en partie ceux de toutes les femmes: le coût élevé de la garde des enfants, le peu d'emplois disponibles, la difficulté d'accéder à des emplois intéressants et rémunérateurs, la rigidité des horaires de travail. S'ajoute en plus une scolarité souvent peu élevée.

---

(1) Lamont, S., Lamoureux, J., Guterman, N., <u>Pour des conditions de vie décentes: Action collective</u>, Carrefour des Associations de familles monoparentales du Québec, Montréal, 1980.

II. LES PROBLÈMES PARTICULIERS DES FEMMES

Une meilleure connaissance des facteurs déterminant la situation économique des femmes nous incite à faire graviter les problèmes particuliers auxquels elles sont confrontées autour des quatre axes suivants:

A- Problèmes reliés à la maternité et aux responsabilités parentales;

B- Problèmes reliés à la socialisation;

C- Problèmes reliés aux changements technologiques;

D- Problèmes des inégalités de traitement.

Nous allons faire état de ces problèmes et mentionner, s'il y a lieu, la direction que devraient prendre les avenues de solutions.

A- Les problèmes reliés à la maternité et aux responsabilités parentales

Personne dans la société ne minimise verbalement le rôle des femmes en regard de la procréation, du soin et de l'éducation des enfants. Par ailleurs, des changements sociaux importants ont permis de mettre en évidence la dépendance économique des femmes et, entre autres, le prix qu'elles payaient et paient toujours lorsqu'elles ont la responsabilité d'enfants. A cet égard, diverses mesures ont été mises de l'avant pour satisfaire les revendications des femmes. Cependant, il demeure encore un ensemble de problèmes interreliés.

- **Des éléments d'un congé de maternité, mais pas de politique québécoise de maternité**

Des éléments d'une politique de maternité ont été mis en place au cours des quinze (15) dernières années:

. 1971, la Loi sur l'assurance-chômage;

. 1979, la Loi sur les normes du travail;

. 1979, le programme d'allocation de maternité;

. 1981, la Loi sur la santé et la sécurité prévoyant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite.

Ces lois et programme représentent des acquis importants pour les Québécoises. Toutefois, l'éparpillement de ces mesures (paliers fédéral/provincial, divers ministères), la diversité des conditions d'admission et des modalités d'application, les nombreuses possibilités d'exclusion constituent des embûches pour celles qui veulent se prévaloir d'un tel congé. En outre, la proportion du salaire remplacé en vertu de l'assurance-chômage-maternité est faible (60% pendant 15 semaines) et représente une perte financière importante. Quoiqu'il en soit, ces prestations ne devraient sûrement pas être déterminées sur la base d'une incitation à se chercher du travail. Enfin, aucune mesure ne protège les mères qui voudraient poursuivre sans solde leur congé pour s'occuper plus longtemps de leur nourrisson.

Le Québec est-il rendu au moment de se doter d'une politique autonome de maternité? Le rapatriement de l'assurance-chômage-maternité accompagné de la consolidation des programmes existants et d'une amélioration majeure de la durée du congé payé et du remplacement des salaires constituerait un pas significatif vers cette direction.

. <u>Un début de réponse aux besoins de services de garde</u>

Au cours des dix dernières années, le nombre de places en garderie a doublé (de 13 271 à 26 393). Cet effort important demeure néanmoins insuffisant: en 1983, le nombre d'enfants gardés de 0 à 6 ans étaient de 280 000 alors que le Québec comptait 23 575 places autorisées pour eux. En 1981, 145 000 enfants de 6 à 14 ans se débrouillaient seuls après l'école. Les services de garde en milieu scolaire se développent lentement: en 1982 seulement 8 932 jeunes en profitaient. On constate la même lenteur du côté de la garde en milieu de travail ainsi que des problèmes à reconnaître la garde en milieu familial: 1 519 places en 1984.

En regard de l'aide financière, les garderies reçoivent de faibles montants de sorte que les coûts quotidiens demandés aux parents demeurent très élevés: en 1984, en moyenne 12,50$ par jour, par enfant. Toutefois,

les personnes inscrites à des cours de formation aux adultes peuvent recevoir une allocation spéciale à cette fin (formation en établissement). Ainsi en est-il des bénéficiaires de l'aide sociale qui s'inscrivent à certains programmes de rattrapage. En outre, les parents à faibles revenus reçoivent une subvention pour les aider à payer leur frais de garde. Enfin, des mesures fiscales comme la déduction pour frais de garde et l'allocation de disponibilité pour des enfants de 6 ans viennent supporter légèrement les parents. A l'égard des mesures fiscales, des problèmes persistent puisqu'au Canada seulement 25% des parents qui travaillent s'en prévalent.

En somme, dans l'ensemble, les familles supportent encore dans une large mesure les coûts et l'organisation des services de garde. Les groupes féminins insistent sur l'importance de développer de façon adéquate ces services collectifs pour, entre autres, soutenir les femmes qui doivent se procurer un revenu et ainsi faire en sorte qu'elles passent à côté de l'aide sociale ou du travail à domicile.

. <u>La difficile conciliation du travail rémunéré et du travail non rémunéré</u>

Alors que les changements sociaux exigent des femmes d'être prêtes à assurer indépendamment leur sécurité économique, celles-ci accomplissent quotidiennement les tâches dévolues aux familles: entretien de la maison, nourriture, soins, éducation, vie sociale des enfants et du mari. Ne voulant nullement continuer à jouer aux surfemmes, les femmes demandent surtout à leur conjoint mais aussi à leurs enfants de partager le travail non rémunéré fait dans les foyers. Cette démarche n'est pas que privée puisqu'elle aura des répercussions sur la disponibilité des pères travailleurs qui réclament de plus en plus des conditions de travail conséquentes avec leurs nouvelles responsabilités.

Sur les lieux de travail, les femmes veulent également des conditions qui font qu'elles puissent assumer leurs responsabilités familiales tout en cessant d'être pénalisées en regard de leur cheminement professionnel, de leur revenu de travail et de leur accès à une retraite décente. Sans ces conditions, la carrière professionnelle des femmes représentera un éternel piétinement ou même un éternel recommencement. En effet, les interruptions de travail, le retour au travail au bas de l'échelle ou presque ou dans des emplois précaires ou des postes à temps partiel, l'acceptation du travail à domicile ne contribuent certes pas à cet accès à l'égalité tant réclamé. Aussi, des aménagements au temps de travail qui introduiraient la notion de travail sur mesure en satis-

faisant les besoins de l'organisation doivent être développés pour permettre cette conciliation des rôles sociaux tant des femmes que des hommes. Ainsi en est-il des congés de maternité et des congés parentaux.

B- Les problèmes reliés à la socialisation

Les modèles culturels sexistes projetés par les individus, les familles, les médias, l'école, l'église, les institutions gouvernementales ont la vie dure. Encore aujourd'hui, les attentes vis-à-vis des jeunes ont tendance à varier selon leur sexe. Si nous excluons les cas rares d'exclusion volontaire (ex: les femmes à la prêtrise), notre organisation sociale détermine, encore aujourd'hui souvent sans mot dire, à quel sexe il convient mieux de remplir certains rôles sociaux. Cette réalité s'exprime dans les choix scolaires et professionnels stéréotypés, les ghettos d'emplois féminins et le peu de mobilité professionnelle.

. Les choix scolaires et professionnels stéréotypés

La proportion des femmes diplômées des cégeps et universités a considérablement augmenté . À l'université, elles optent toujours en grand nombre pour des secteurs typiques: Sciences de l'Education et Sciences de la santé, alors qu'en Génie et Sciences appliquées, Mathématiques et Sciences physiques, elles demeurent peu nombreuses. Au cégep professionnel, elles se concentrent en techniques biologiques. Les techniques physiques les attirent peu. Au secondaire, le clivage parait vouloir se perpétuer. En formation professionnelle, 59% de toutes les filles sont inscrites en commerce - secrétariat. Elles forment la presque totalité des classes de soins esthétiques, de couture habillement, commerce et secrétariat, services de la santé. On les cherche en électrotechnique, en équipement motorisé et en mécanique. Les efforts entrepris à divers niveaux pour agir à la racine du problème doivent se poursuivre et dans certains cas s'amplifier: recherche sur le conditionnement social des filles, recherche sur leur rejet des métiers où la technologie prédomine, programmes de diffusion des instruments de sensibilisation et d'information nouvellement conçus pour rejoindre les intervenants dans tous les milieux véhiculant des modèles culturels auprès des jeunes. En outre, soulignons qu'en regard des besoins en main-d'oeuvre, l'orientation massive des filles vers des emplois de bureau au niveau secondaire et collégial pose et posera dans les années à venir un problème sérieux. Il importe d'entreprendre des actions à ce sujet suite aux travaux de la Commission sur l'informatique et l'électronique.

. Les ghettos d'emplois féminins et la mobilité professionnelle faible

Des choix scolaires et professionnels découle bien sûr l'occupation d'un type d'emplois dans des secteurs déterminés. La concentration des femmes dans des emplois moins intéressants et moins bien payés ou encore dans certains secteurs d'activités est encore un fait. En 1981, les femmes sont toujours secrétaires, infirmières, vendeuses, ouvrières, réceptionnistes. Leurs emplois se retrouvent encore concentrés dans les secteurs mous de l'industrie manufacturière, le commerce et les services.

En outre, la division sociale des rôles et la conviction que le cheminement professionnel des femmes différera, sauf exception, de celui des hommes contribuent à modeler tant les aspirations scolaires et professionnelles que le plan de carrière des femmes. En plus de certaines contraintes, il arrive que par sentiment d'incompétence ou par manque de confiance en leurs capacités,les femmes refusent de s'inscrire dans un processus de mobilité professionnelle horizontale ou verticale. De plus, il y a un entendement généralisé à l'effet que ces démarches conviennent davantage aux hommes.

Leur retour au travail après un arrêt prolongé pour s'occuper des enfants s'effectue dans les mêmes ornières. Lorsqu'elles font le détour par l'éducation des adultes, elles se recyclent encore en trop grand nombre dans ces emplois qui leur sont traditionnellement réservés (commerce et administration au secondaire). Soulignons que les femmes ont moins accès à la formation professionnelle (15% des inscrites à l'éducation des adultes) que les hommes (44% des inscrits). Aussi, les nouveaux programmes et services récemment mis sur pied pour accueillir et aider les femmes dans leur démarche représentent un premier pas valable pour changer une situation profondément ancrée dans notre culture et dans les pratiques d'embauche des entreprises.

Il en serait de même des mesures de redressement (action positive) dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi. Il importe de poursuivre les actions amorcées dans le cadre de la politique des adultes et de la politique d'accès à l'égalité. Il faut aussi réaliser d'autres actions énergiques déjà prévues pour redresser la place des femmes dans la structure de l'emploi. La poursuite de cet objectif devrait être inclus dans les négociations en matière de main-d'oeuvre avec le gouvernement fédéral qui s'est, d'ailleurs,engagé à cet égard.

. Le plan d'action gouvernemental pour intensifier la relance de l'économie

Le Plan de relance se veut un ensemble de mesures pour redresser l'économie du Québec. Nous avons indiqué antérieurement les éléments qui cherchent à améliorer l'employabilité des jeunes, des bénéficiaires de l'aide sociale et des femmes. Nous allons maintenant rappeler les principales mesures du Plan susceptible de stimuler la demande d'emplois, notamment celle des femmes.

Premièrement, certaines mesures visent à soutenir les entreprises. L'aide massive au financement, le développement de l'électricité, le reboisement, l'aide au secteur agro-alimentaire, à celui de la construction et de la rénovation des centres-villes, la promotion du tourisme auront des retombées sur les femmes à la condition d'attirer des travailleuses dans ces secteurs.

Une seule mesure destinée à l'entreprise s'adresse aux femmes. L'entrepreneurship féminin est encouragé par la mise en place au ministère de l'Industrie et du Commerce d'une équipe chargée de l'accueil et du support technique des projets des entrepreneures. Les objectifs de la nouvelle Direction de l'entrepreneurship féminin au ministère de l'Industrie et du Commerce consistent à promouvoir la place des femmes entrepreneures auprès des instances gouvernementales, des femmes propriétaires dirigeantes d'entreprises et du milieu des affaires. À cette fin, la Direction développera et diffusera des connaissances, des outils d'information et de promotion et s'assurera que les directions générales des ministères fourniront des services adéquats aux femmes propriétaires dirigeantes d'entreprises. À cet effet, la Direction procède à une évaluation de l'importance de l'entrepreneurship féminin au Québec et met à la disposition des femmes des ateliers de travail où les femmes apprennent comment partir une entreprise.

Le Plan de relance prévoit des mesures destinées à l'amélioration des services publics; aucune ne s'adresse spécifiquement aux femmes. Toutefois, l'amélioration des services publics comme l'eau, le transport, l'aménagement urbain est déterminante en regard de l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Ce Plan comprend également des actions destinées à la recherche et l'innovation. Aucune n'est prévue spécifiquement pour les femmes. L'aide à l'enseignement supérieur, la création de nouveaux centres de recherche appliquée, l'aide à l'emploi scientifique dans les entreprises, la promotion d'un design industriel québécois, la création d'un Office de commercialisation "Artisan International, Inc." pourront-elles rejoindre un nombre appréciable de femmes? Oui, si lors de leur mise en application, on élabore des modalités déterminant la place des femmes.

C- D'autres mesures gouvernementales

. Le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers

Le Livre blanc sur la fiscalité, qui vient d'être rendu public et qui sera discuté lors de commissions parlementaires, contient différentes propositions susceptibles d'améliorer la situation des femmes. Ainsi, la réforme aura pour objectifs de diminuer les impôts, plus particulièrement pour les familles avec enfants, d'augmenter l'incitation au travail pour les contribuables à revenu moyen et élevé et les bénéficiaires d'aide sociale, et enfin, de favoriser l'autonomie financière des ménages. Les femmes, qu'elles soient bénéficiaires d'aide sociale ou chefs de famille monoparentale, qu'elles vivent ou non avec un conjoint, sont donc susceptibles d'en retirer des avantages.

Parmi les mesures les plus directement reliées aux femmes, on peut mentionner l'augmentation de la déduction pour frais de garde à l'égard des enfants de moins de 6 ans. Cette déduction sera accessible tant pour la participation au marché du travail que pour des études; la subvention pour frais de garde pour les familles à faible revenu sera intégrée au programme de garantie de revenu, et sera étendue à l'utilisation de tous les modes de garde. Également, on peut souligner que les conjoints de fait seront reconnus de la même façon que les conjoints mariés.

C- Les problèmes reliés aux changements technologiques

. Une absence des métiers "technologiques"

La contrepartie à cette concentration des femmes dans des emplois moins qualifiés est leur absence des métiers "technologiques": elles représentent 10% des techniciens et technologues, moins de 30% des programmeurs et moins de 20% des analystes de systèmes. L'implantation des nouvelles technologies vise à augmenter la productivité en réduisant, entre autres, les coûts de main-d'oeuvre. Conséquemment, on attend des économies d'emplois dans les secteurs où se fait l'implantation et un déplacement des besoins en main-d'oeuvre vers des secteurs où prévalent les techniques de pointe. Toutefois, ce déplacement ne sera pas nécessairement équivalent. Cette prévision venant s'additionner au fait que les femmes sont actuellement absentes des métiers spécialisés où une pénurie de main-d'oeuvre est prévue (monteurs-euses, outilleurs-euses, soudeurs-euses, machinistes, etc.) n'est nullement rassurante pour l'avenir.

. Une cible de choix dans certains secteurs telle la bureautique

Tant au Québec, qu'au Canada, les emplois occupés par les femmes se retrouvent à plus de 75% dans le secteur tertiaire. C'est précisément dans ce secteur que se fait l'implantation des 3/4 des produits à base de micro-processeurs. Les sous-secteurs identifiés comme étant les cibles pour l'application de la micro-électronique sont les banques, les assurances, le commerce des gros et de détail, les emplois reliés aux services personnels, à l'hébergement, à la restauration, à l'administration publique, à l'éducation et au secteur médical. Ces sous-secteurs regroupent 78% de la main-d'oeuvre féminine québécoise. Par exemple, à lui seul, le travail de bureau regroupe le tiers des emplois occupés par les femmes. Les nouvelles applications de la bureautique (traitement de textes, micro-ordinateurs personnels, agendas électroniques, copieurs reliés au traitement de textes, courrier électronique, vidéotex, télétex, etc.) auront donc des répercussions importantes sur l'emploi des femmes comme la modification des tâches et la perte d'emplois.

En plus des problèmes de socialisation mentionnés plus haut pour les femmes et les employeurs, des lacunes émergent du côté du processus d'implantation des changements technologiques dans les entreprises. La planification des opérations, les prévisions en main-d'oeuvre, le calendrier devraient être associés à une politique d'information et de sensibilisation désexisée, des mesures de redressement (action positive), ainsi que des programmes de perfectionnement et de recyclage inscrits dans un programme d'accès à l'égalité. En outre, il reste à faire encore des efforts au plan législatif pour encadrer l'implantation des changements technologiques dans les entreprises, ainsi en est-il des licenciements collectifs.

Les transformations profondes dans plusieurs champs de l'activité humaine entraînés par l'introduction des nouvelles technologies ont un impact non seulement sur les conditions de travail des femmes mais aussi sur leurs conditions de vie. Les divers paliers de gouvernements ont la responsabilité d'orienter ce développement vers l'amélioration de ces conditions et non vers leur détérioration. Les femmes demeurent très sensibles à cette dimension et ne souhaitent pas que des solutions rapides aux graves problèmes économiques actuels fassent fi d'une vision plus large du mieux être de la population.

D- Les problèmes des inégalités de traitement

. Des inégalités persistantes

Malgré les droits reconnus dans la Charte des droits et libertés de la personne, on observe des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes aussi bien en regard de la rémunération que des avantages sociaux liés à l'emploi. Cette différence de revenu que nous avons démontrée plus haut s'exprime dans la presque totalité des professions. En outre, étant donné que les bénéfices tirés des diverses mesures sociales sont proportionnels au salaire perçu, les femmes sont encore là désavantagées et le sont et le seront même à la retraite.

Les principaux facteurs identifiés pour expliquer ces inégalités en regard desquels des actions peuvent être entreprises sont les suivants: perte d'ancienneté ou manque d'expérience dû aux retraits pour maternité et responsabilités parentales; faible taux de syndicalisation;

. Le Livre vert sur la politique familiale

Le Gouvernement du Québec vient également de rendre public son Livre vert "Pour les familles québécoises" qui est essentiellement destiné à la consultation de la population. Ce document formule une problématique sur la manière d'envisager la situation des familles au Québec. Il dégage des orientations sur des secteurs d'application de la politique tels le travail, l'habitation, l'école, les loisirs, la culture, l'éducation, les services de garde, les différentes formes d'aide économique de l'Etat aux familles, etc. La consultation entreprise par le Gouvernement du Québec vise à dégager des consensus sur les orientations mises de l'avant et à identifier un choix de mesures sectorielles susceptibles de soutenir les familles.

Bien que le Livre vert parle de partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, il faut considérer cette orientation comme un objectif à promouvoir, plutôt que comme un acquis social. Les différentes orientations et propositions retenues sont donc susceptibles d'être déterminantes en matière de condition féminine.

CONCLUSION

Nous venons de décrire certaines actions gouvernementales qu'elles s'inscrivent ou non dans le cadre des ententes fédérales-provinciales, voulant ainsi créer des emplois et améliorer l'employabilité des femmes, des jeunes et des bénéficiaires de l'aide sociale. Remarquons toutefois l'existence d'autres mesures pour faciliter la réinsertion et la satisfaction des besoins en main-d'oeuvre. Les programmes de formation industrielle, la formation préparatoire à l'emploi, certains volets du programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes représentent des dimensions importantes de l'éducation des adultes. De même, nous n'avons pas revu les programmes visant à éliminer le sexisme dans le réseau scolaire des jeunes. Enfin, nous avons négligé la question des programmes d'accès à l'égalité, certaines mesures fiscales, les politiques sociales, les régimes d'assurances sociales qui, chacun et chacune à leur niveau, peuvent contribuer à changer la situation économique des Québécoises.

Il nous est difficile de parler de l'impact des programmes décrits puisqu'il nous faut attendre les évaluations des ministères concernés. Cependant, en regard de l'ensemble des problèmes interreliés dont nous avons fait état au chapitre 2, il n'est sans doute pas inopportun d'avancer qu'il reste encore à faire.

concentration dans des secteurs économiques où les salaires sont moindres; plan de carrière différent dû à la socialisation et à une disponibilité moindre pour accepter des promotions (double tâche) ou des déplacements géographiques (intérêts professionnels du mari jugés prioritaires). Si ces facteurs peuvent expliquer une très large partie (environ 85 à 90%, d'après une étude) des différences salariales entre les hommes et les femmes, il demeure une proportion clairement attribuable à la discrimination basée sur le sexe.

. <u>Autres sources d'inégalités</u>

Si les facteurs que nous venons de voir peuvent expliquer des différences dans les salaires horaires ou les revenus moyens d'emploi, il existe d'autres réalités du marché de l'emploi qui nécessitent des interventions parce qu'ils sont aussi sources d'inégalités. Sans nous attarder, mentionnons le chômage déguisé (travailleuses découragées qui se retirent du marché du travail),l'augmentation du nombre de postes de travail à temps partiel occupés dans une large proportion par les femmes, le travail clandestin qui évite toute réglementation et protection minimales des travailleuses et le travail à domicile déclaré ou non déclaré. Des enquêtes ont décrit les conditions inacceptables faites à ces catégories de travailleuses et ont cerné les raisons qui les motivent pour accepter ce genre de travail. Une partie des motifs se recoupent: incapacité à trouver du travail régulier, responsabilités familiales, absences de services collectifs (garderie, transport). Les femmes intéressées au travail à temps partiel et celles qui n'ont pas mieux demandent la réglementation du travail à temps partiel. Enfin, rappelons la situation des femmes collaboratrices, celle des travailleuses exclues de la Loi sur les normes de travail et celle des femmes au foyer.

A l'égard de ces dernières, rappelons que les mesures de correction apportées au Régime des rentes du Québec tient compte de la situation des femmes qui arrêtent de travailler temporairement. Cependant, les groupes de femmes réclament que la Régie des rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada permettent la contribution des femmes au foyer. Enfin, ces groupes demandent aussi d'autres mesures fiscales comme des crédits d'impôt ou encore une augmentation des allocations familiales.

. **Conclusion**

Comme nous le voyons, les divers problèmes économiques caractérisant la condition féminine sont interreliés et leurs solutions exigent d'agir sur plusieurs fronts: emplois, formation et recyclage de la main-d'oeuvre, fiscalité, transferts de revenu, services collectifs, politiques sociales et programmes d'accès à l'égalité dans l'emploi.

III. LES ACTIONS ACTUELLES ET LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le plan d'action gouvernemental pour intensifier la relance de l'économie présenté en novembre 1983 comporte un ensemble de mesures destinées à redresser l'économie générale du Québec. Le gouvernement veut, entre autres, intervenir sur la demande de travail et sur l'employabilité de certaines catégories de personnes qu'il a désignées: les jeunes, les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail et les femmes. Nous examinerons d'abord les actions dirigées vers l'amélioration de l'employabilité.

Nous nous intéresserons, par la suite, aux mesures de création d'emplois, dimension d'une politique d'emploi capitale pour les femmes. Par exemple, celles-ci sont convaincues qu'une politique de plein emploi réalisée, entre autres, par la réduction du temps de travail pour tous et toutes représente une des solutions fondamentales à l'ensemble de leurs problèmes. De même, toutes mesures venant stimuler la demande de travail dans des secteurs de production de biens et services orientée vers le mieux être de la population risquent d'être bénéfiques.

Enfin, nous aborderons brièvement les éléments de politiques annoncées dans le Livre blanc sur la fiscalité et sur le Livre vert sur la famille.

A- Les mesures dirigées vers l'amélioration de l'employabilité

Dans le présent cadre, notons que les mesures axées sur l'offre de travail sont des programmes de réinsertion sociale et de formation destinées aux trois types de clientèles identifiés plus haut. Notons que les organismes chargés de l'application des mesures de relance sont incités à respecter la règle de proportionnalité. La participation des femmes doit refléter leur présence au sein du groupe de bénéficiaires de l'aide sociale admissibles à ces mesures.

. Travaux communautaires

Les travaux communautaires veulent favoriser l'implication des bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans aptes au travail dans des projets communautaires. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu veut ainsi que ces jeunes mettent en valeur leurs capacités et brisent leur isolement social. Contrairement à Chantier-Québec qui est un programme de création d'emplois communautaires, les travaux communau-

taires se veulent une incitation des bénéficiaires de l'aide sociale à revenir dans le circuit au moyen d'un supplément aux prestations.

Tout organisme, corporation ou entreprise légalement constitué peut présenter un projet dans le cadre de ce programme. Le promoteur pourra verser aux participants une allocation pouvant aller jusqu'à 100$ par mois et qui s'ajoutera aux prestations régulières.

Nous ne savons pas encore quelle proportion de femmes sont acceptées dans ces projets, ni dans quelle mesure les projets soumis correspondent à leurs besoins de type services communautaires. Rappelons que les assitées sociales de moins de 30 ans aptes au travail sont un peu plus nombreuses que les hommes.

. Jeunes volontaires

Annoncé dans le cadre du Plan de relance en novembre 1983, Jeunes volontaires est un programme qui vise à soutenir les projets et les initiatives des jeunes dans leur milieu. Il s'adresse à tous les jeunes entre 16 et 24 ans, bénéficiaires ou non de prestations de chômage ou d'aide sociale. Le MMSR est l'agent payeur, alors que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) est responsable de ce programme et les commissions scolaires fournissent l'encadrement pédagogique pour le volet formation du programme.

Une évaluation préliminaire de juin 1984 montre que 40% des 2 448 participants sont des femmes et que les projets durent en moyenne 7 mois. Nous devons attendre une étude plus élaborée pour connaître les retombées en regard du développement personnel, social des jeunes, des possibilités de reconnaître les acquis d'habiletés et de connaissances ainsi qu'en regard du type de services rendus à la collectivité.

. Stages en milieu de travail

Les stages en milieu de travail veulent fournir l'occasion d'acquérir une expérience de travail (70 à 90% du temps prévu) complétée par un stage de formation hors production, soit en milieu de travail, soit en institution de formation (10 à 30%). Les personnes éligibles sont les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans qui ont quitté les études régulières à plein temps depuis au moins un an et

qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales ou universitaires.

Un contrat définissant les conditions et obligations des parties est signé par la Commission de formation professionnelle (CFP), le ou la stagiaire et l'employeur. À la fin du stage, la CFP émet une attestation de participation. Il est prévu que l'employeur ajoute une allocation de 100$ par mois aux prestations régulières d'aide sociale.

Les organismes impliqués dans ce programme sont le MMSR, les CFP, les directions générales du MEQ, les Commissions scolaires. Le MMSR administre le budget Canada-Québec prévu pour deux ans: 110 M$ dont 18 M$ pour des activités de formation.

- Rattrapage scolaire

La mesure veut permettre l'obtention d'un diplôme d'études secondaires aux bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans qui ont quitté depuis 9 mois les études régulières à plein temps. L'application prévoit une représentation proportionnelle des hommes et des femmes bénéficiaires de l'aide sociale dans chaque région.

Les organismes impliqués dans ce programme sont le MMSR, le MEQ, les centres Travail-Québec et les Commissions scolaires. Le MMSR prévoit d'ajouter aux prestations d'aide sociale, une allocution de 150$ aux personnes seules ou sans enfant; à celles qui ont des enfants une allocation de 100$ et, s'il y a lieu, une autre pour les frais de garde réellement encourus avec un maximum de 10$ par jour, par enfant.

Il est actuellement question de rendre admissibles à ce programme les chefs de famille monoparentale de 30 ans et plus.

- Modifications aux prêts et bourses et création de programmes spéciaux

Dans le but d'aider financièrement les adultes qui veulent retourner aux études, quelques modifications ont été apportées au régime des prêts et bourses: exemption du revenu minimal présumé gagné pour la bénéficiaire d'aide sociale, chef de famille monoparentale avec enfant d'âge préscolaire et non considération de la contribution du conjoint

au niveau du montant du prêt accordé, le revenu de ce dernier continue à être considéré.

En outre, il existe un nouveau programme expérimental pour favoriser le retour aux études post-secondaires des chefs de famille monoparentale inscrits depuis 24 mois consécutifs à l'aide sociale. La personne participant à ce programme continue à recevoir la prestation régulière et la couverture des besoins spéciaux et le MMSR lui paie en plus ses frais de déménagement. Le MEQ défraie les dépenses inhérentes au retour aux études: frais de garde, frais de transport et frais scolaires. Ce double accès aux mesures sociales peut durer jusqu'à un maximum de trois semestres scolaires. Par ce programme, on espère contrer l'insécurité des chefs de famille de passer de l'aide sociale au régime des prêts et bourses.

. <u>Services externes de la main-d'oeuvre</u> (SEMO)

Dans le but de favoriser l'intégration au marché du travail de personnes demandant un support personnalisé différent de celui offert par les services des centres Travail-Québec. Ce programme s'adresse aux organismes à but non lucratif qui offre une aide professionnelle à des personnes éprouvant des difficultés particulières à s'intégrer au marché du travail.

L'intérêt des femmes pour de tels services est évident, surtout si, dans le développement de leur approche, ils prennent en considération les problèmes spécifiques des femmes lorsqu'elles effectuent un retour sur le marché du travail. En 1985-86, le Québec subventionnera 14 projets orientés vers les femmes, dans 7 régions du Québec.

. <u>Initiation des femmes aux métiers non traditionnels</u>

L'objectif de ce programme est de faciliter l'élargissement des options professionnelles des femmes et leur intégration au marché du travail dans les secteurs en demande traditionnellement occupés par des hommes. Il s'adresse à des femmes adultes ayant acquis des connaissances et des expériences diversifiées qui veulent entrer sur le marché du travail.

Les organismes chargés de l'application de ce programme sont le MMSR, les CFP, les CEIC, le MEQ, les Commissions scolaires et les Cégeps.

Le budget est inscrit au programme national de formation en établissement.

. Transition-Travail

Ce programme permet une démarche d'orientation professionnelle grâce à l'exploration de plusieurs secteurs d'emplois comprenant des métiers traditionnellement réservés aux femmes et les métiers non traditionnels, c'est-à-dire habituellement réservés aux hommes. Les objectifs consistent à développer des habiletés utiles à une démarche d'étude ou de travail, à favoriser l'acquisition des apprentissages préalables à l'entrée sur le marché du travail et à informer sur les lois touchant la syndicalisation, les droits de la personne, les responsabilités et les recours des travailleuses.

Transition-travail s'adresse exclusivement aux femmes qui veulent intégrer ou réintégrer le marché du travail, qui ont besoin d'aide pour faire la transition entre le milieu familial et le marché du travail, aux femmes indécises face à un choix de métier.

Le MEQ, les Commissions scolaires, les cégeps et le MMSR sont les organismes impliqués dans ce programme québécois financé par le MMSR et le MEQ.

. Récente politique d'éducation des adultes

Il faut souligner que la récente politique québécoise d'éducation des adultes accorde priorité à des objectifs concernant les femmes: qu'il s'agisse de leur participation à la définition de leurs besoins, des mesures de soutien nécessaires, de la reconnaissance des acquis et de l'adaptation des services d'accueil-référence.

Il faut enfin rappeler la faible participation actuelle des Québécoises aux programmes de formation professionnelle régis par l'accord Canada-Québec dans le domaine des métiers non traditionnels (MNT) et des métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FPMPMS) (voir 1ère partie, formation). Dans ce contexte, le Québec a consacré 300 000 $ dans

une campagne d'information pour promouvoir la participation des femmes aux programmes de formation professionnelle et les sensibiliser aux métiers non traditionnels prometteurs d'emplois et à ceux d'importance nationale. Cette action gouvernementale devrait influencer l'occupation des 30% des places qui leur sont réservées prioritairement dans les cours préparant à des métiers traditionnellement occupés par des hommes.

Cependant, préalablement il faut donner aux femmes l'accès aux activités de formation de base nécessaire à cette formation professionnelle. Il importe donc d'augmenter le financement des activités de formation de base. De façon plus générale, il faut prévoir le financement des activités de formation à temps partiel, l'augmentation du financement des activités formation, des activités de support et d'encadrement et faire en sorte que les allocations de formation tiennent compte des frais réels encourus par le gardiennage, le transport et les repas pris à l'extérieur et qu'elles soient accessibles aux personnes étudiant à temps partiel, formule qui intéresse les femmes.

. **Formation et orientation des filles dans le secteur de la technologie**

Le ministère de l'Education et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie projettent des études et des actions particulières concernant la faible orientation des Québécoises dans le domaine de la technologie.

Le ministère de l'Education réalise une étude portant sur les facteurs scolaires limitant l'orientation des filles vers les domaines des sciences et des mathématiques en vue de dégager des pistes d'action efficaces. Il compte développer des mécanismes de sensibilisation et d'information (guides, instruments pédagogiques) susceptibles d'inciter les filles au secondaire en particulier à s'orienter vers les secteurs non traditionnels et les professions d'avenir. Dans le cadre de la politique de la formation, il prend en compte les caractéristiques des clientèles féminines dans l'implantation des centres d'excellence.

La Conférence socio-économique sur l'électronique et l'informatique donne lieu à des constats particuliers sur la situation des Québécoises en regard de la technologie. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie prévoit stimuler la création de projets destinés à sensibiliser les femmes et les filles à l'importance du secteur de la technologie. De plus, le Conseil de la Science et de la Technologie étudie la situation professionnelle des femmes dans le domaine scientifique en vue de présenter un avis au ministre. Le Conseil du Statut de la femme vient de publier un document d'information ainsi qu'un vidéo sur les carrières non traditionnelles d'avenir à l'intention des adolescentes: "Explorons de nouveaux espaces".

B- **Les mesures de création d'emplois**

Le gouvernement québécois, avant et avec le Plan de relance de novembre 1983, a utilisé ses diverses capacités d'interventions pour stimuler l'économie. Ainsi a-t-il voulu contrebalancer la crise financière, notamment les hauts taux d'intérêt et les risques à l'investissement, stimuler la consommation, ouvrir de nouveaux marchés, moderniser les moyens de production, lutter contre le chômage et rééquilibrer les dépenses au chapitre des mesures sociales par la mise en place de programmes de création d'emplois. Ici, nous nous limiterons à considérer la place des femmes dans les principaux programmes de création d'emplois et les autres volets du Plan de relance affectant la demande de travail.

. **Les principaux programmes de création d'emplois**

Au Québec, on a commencé à agir en cette matière en 1977 avec l'Opéra-

tion de solidarité économique (OSE) dans laquelle s'inséraient les programmes d'intégration des jeunes à l'emploi (PIJE), d'aide au travail (PAT), de retour au travail (PRET) et le programme expérimental d'emplois communautaire (PECEC). Avec les années se sont ajoutés d'autres programmes comme Bon d'emploi, Chantier Québec, le programme de création d'emplois temporaires, le programme de relance à l'initiative municipale pour l'emploi (PRIME), et Partage d'emplois. Et, à l'intention des jeunes diplômés, on a mis en place les programmes Bourses d'affaires, Uni-PME et Outil de gestion.

Globalement, en 1982-83, le gouvernement québécois a consacré 178 254 700 $ à ces divers programmes de création directe ou indirecte d'emplois; 42 034 emplois ont été créés dont 36,1% considérés comme permanents. En 1983-84, le budget a été augmenté à 265 M$.

Une analyse de ces divers programmes nous permet d'avancer qu'aucun n'est ni exclusivement ni principalement destiné à améliorer la place des femmes dans la structure d'emploi. Toutefois, les données disponibles nous indiquent qu'une certaine proportion de femmes ont ainsi accédé au marché du travail dans des emplois qui leur sont traditionnellement réservés et dans des postes permanents ou temporaires selon les programmes:

Programmes		Proportion des emplois occupés par des femmes, en 1982-1983
Programme de retour au travail: (PRET)		33,4%
Bon d'emploi	:	56,4%
Chantier Québec	:	33,4%
Programme de création d'emplois temporaires (PCET)	:	23,5%
Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)	:	36%

Le gouvernement du Québec est conscient de l'inconvénient de ces programmes qui servent trop souvent à subventionner les entreprises pour des emplois temporaires. Cependant, ils ont l'avantage de donner un statut de travailleurs et, minimalement, les conditions de travail prévues par la Loi sur les normes. Les personnes inscrites aux programmes Travail communautaire, Jeunes volontaires et Stage en milieu de travail ne bénéficient toutefois pas de ce statut puisqu'ils demeurent bénéficiaires de l'aide sociale.

IV. LE POINT SUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES QUÉBÉCOISES

Pour la fin de la Décennie des femmes

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES QUÉBÉCOISES

Cet événement, une première en matière de condition féminine, réunira en effet dans une démarche de concertation les femmes, les représentantes et les représentants des secteurs des affaires, de la finance, des syndicats, de la recherche et de l'éducation, du gouvernement, des corporations professionnelles et des municipalités.

La conférence de mai 1985 devra déboucher sur des propositions d'actions concrètes, des engagements et des orientations pour les trois prochaines années, visant l'amélioration des conditions économiques des femmes. Elle vise particulièrement à assurer l'intégration de la problématique féminine dans l'ensemble des actions menées par les partenaires.

L'événement est précédé par des rencontres de travail de femmes dans toutes les régions du Québec (novembre-décembre 1984) et par une rencontre des associations nationales de femmes et des déléguées régionales (février 1985) permettant de dégager les mesures et actions à présenter aux partenaires.

Des partenaires réelles

Depuis CARREFOUR 75 et la politique d'ensemble «ÉGALITÉ ET INDÉPENDANCE» en 1978, jusqu'au FORUM sur la force économique des Québécoises en 1983, le chemin parcouru est considérable. Beaucoup de lois ont été modifiées en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Or, cette égalité de principe acquise en 15 ans correspond souvent encore à des inégalités de fait dans bien des secteurs de la vie des Québécoises.

Il faut maintenant réussir le passage de la théorie à la pratique, en particulier sur la question de la sécurité économique des femmes. Toutes les démarches prévues au calendrier de DÉCISIONS 85 visent à faire des Québécoises des partenaires réelles.

Les ministères et organismes gouvernementaux étant des intervenants importants dans la définition d'actions concrètes pour l'amélioration de l'ensemble des conditions de vie des femmes, ils sont appelés eux aussi à façonner un plan d'action pour les trois prochaines années, dans le cadre de DÉCISIONS 85. Si on soumet en effet à la concertation la question de la sécurité économique, les autres dossiers doivent se poursuivre et prendre même un nouvel élan à la faveur de cet événement.

DÉCISIONS 85 est enfin l'occasion d'inviter l'ensemble de la population à découvrir les réalités de la sécurité économique des femmes et à participer au débat qui s'amorce et qui concerne tous les groupes sociaux. Sur le plan international, la fin de la Décennie des femmes se célébrera par de nombreuses activités organisées par les pays membres de l'Organisation des Nations Unies. Une conférence mondiale, réunissant des représentantes officielles de tous les continents, aura lieu à Naïrobi, au Kénya, en juillet 1985, pour faire le bilan des dix années écoulées et dégager des orientations pour l'avenir.

Au Québec, comme ailleurs, l'occasion se présente de faire le point et de franchir une nouvelle étape en matière de condition féminine.

LES RENCONTRES RÉGIONALES

Les rencontres régionales de femmes tenues dans le cadre de DÉCISIONS 85 étaient ouvertes aux personnes suivantes: les femmes membres de groupes de femmes ou d'associations diverses (Âge d'or, Associations de défense des droits des assistés sociaux, Maisons de jeunes, réseaux scolaires, etc.); les femmes des comités de condition féminine des syndicats locaux; les femmes qui s'intéressent à leur réalité et à leur avenir économiques (travailleuses au foyer, dirigeantes d'entreprises, etc.); les femmes issues des communautés culturelles.

1700 femmes étaient inscrites à ces séances de travail de trois jours organisées par le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec. 980 d'entre elles y ont participé et plus de 850 se sont prévalues de leur droit de vote.

Les premières compilations effectuées à la mi-décembre indiquent que ce sont les propositions reliées à la formation des filles, à la reconnaissance du travail au foyer, dont la participation au régime de rentes du Québec, au congé de maternité et au régime de travail à temps partiel ainsi qu'à l'accès aux métiers non traditionnels qui ont drainé le plus de votes chez les participantes. Aucun des dix thèmes de travail n'a cependant été évacué.

LA RENCONTRE NATIONALE DES FEMMES

La Rencontre nationale des 2 et 3 février regroupera les 33 représentantes élues par les participantes aux rencontres régionales, trois représentantes des femmes des communautés culturelles et une représentante de chacune des associations nationales de femmes (environ 35).

Les quelque 70 participantes auront la tâche de confectionner le cahier définitif de propositions des femmes en vue de la Conférence nationale de mai et de désigner les 25 femmes qui participeront à cette conférence avec les partenaires socio-économiques.

Le cahier de propositions sera remis aux partenaires vers la mi-février. Ces derniers auront jusqu'à la mi-avril pour définir leurs engagements à l'égard des priorités des femmes. Un cahier de conférence, regroupant ces priorités et les engagements des partenaires, servira de document de base pour la conférence des 14, 15 et 16 mai.

LES THÈMES PROPOSÉS

Depuis quelques années, les demandes des femmes et des groupes de femmes s'articulent autour de la nécessité d'éviter la progression de la féminisation de la pauvreté.

Les femmes, travailleuses au foyer ou rémunérées, ont proposé des mesures visant à adapter le marché de l'emploi et les politiques socio-économiques aux réalités de leur vie quotidienne.

À partir des 10 thèmes suggérés, les femmes qui participent aux rencontres régionales et à la Rencontre nationale choisissent des orientations et des mesures qui seront présentées aux partenaires socio-économiques. Voici en résumé les grands éléments des documents de travail préparés pour ces rencontres.

1. Législations du travail

La Loi sur les normes du travail, le Code du travail, la Loi sur la santé et la sécurité au travail et la Loi des accidents de travail sont les pièces maîtresses qui régissent les conditions de travail des Québécoises et des Québécois.

Tenant compte de certaines caractéristiques des femmes et de leurs secteurs d'emplois, des améliorations à ces législations seraient-elles souhaitables?

Bien que cet ensemble de questions soit une préoccupation centrale de la Commission consultative sur le travail, et que c'est à cette commission que doive être adressée toute proposition précise à ce sujet, les femmes sont quand même invitées à amorcer une réflexion sur ces questions lors des rencontres régionales.

2. Organisation du temps de travail

L'accroissement de la population active et la diminution de l'offre de l'emploi ont amené plusieurs personnes à redéfinir l'organisation du temps de travail. Les femmes sont au coeur de ce problème.

Comment s'assurer que les femmes bénéficieront des réaménagements de temps de travail? Des formules comme la préretraite, la réduction du temps de travail pour toutes et tous sont-elles des solutions à une meilleure distribution des emplois? Comment reconnaître la valeur sociale et économique du travail effectué à l'intérieur du foyer?

3. Accès à l'égalité

Malgré les lois en vigueur, les femmes sont encore aujourd'hui l'objet de discrimination sur le marché du travail. L'expérience confirme que cette discrimination ne disparaîtra pas tant et aussi longtemps qu'on ne complétera pas les lois par des mesures concrètes.

Les programmes d'accès à l'égalité sont une solution. Quels sont ces programmes? Comment peuvent-ils être implantés et à quelles conditions?

4. Rémunération

La rémunération exerce un impact majeur sur la vie des travailleuses et des travailleurs. Elle est aussi un indicateur des autres conditions de travail.

Quelles sont les solutions qui permettraient l'application véritable de l'article 19 de la Charte des droits et libertés de la personne et mettraient fin ainsi aux écarts de salaire injustifiés entre les hommes et les femmes?

5. Congés de maternité, congés parentaux, retrait préventif

L'adoption du Règlement sur les congés de maternité en 1978 a été un pas important dans la reconnaissance du droit au travail pour les femmes. Depuis, d'autres mesures ont été adoptées pour améliorer ce règlement et assurer la santé et la sécurité de la travailleuse enceinte. Ces lois et mesures adoptées au Québec s'accompagnent d'autres lois, fédérales celles-là, dont les critères d'admissibilité, entre autres, ne sont pas toujours compatibles.

Quelles orientations devrait-on privilégier en ce qui a trait aux congés de maternité ou aux congés parentaux?

6. Accès au crédit

Les femmes n'ont pas encore accès au crédit aussi facilement que les hommes. Cette restriction procède de préjugés qui sont, à bien des égards, discriminatoires.

Quels sont les recours permettant aux femmes d'avoir un accès au crédit égal à celui des hommes? Quels sont les moyens qui contribueraient à accroître les possibilités de crédit des femmes?

7. Formation

Les choix de formation que font les jeunes filles sont encore très reliés aux rôles traditionnels. Un grand nombre d'étudiantes sont encore concentrées dans des secteurs qui offrent peu de débouchés et dont les salaires sont inférieurs.

Quels sont les moyens pouvant inciter les jeunes filles à s'intéresser davantage à leur orientation? Comment les rendre conscientes de l'importance des décisions qu'elles prennent sur leur avenir?

8. Partage de la richesse familiale

Comment appliquer efficacement les principes de la reconnaissance de l'égalité des conjoints à l'intérieur du couple, et de la reconnaissance de l'apport des deux conjoints à l'enrichissement du patrimoine familial?

On aborde ici les questions relatives aux régimes matrimoniaux, à la résidence familiale, aux régimes de rentes publics et privés, aux assurances, aux successions, à la perception des pensions alimentaires.

9. Partage des responsabilités

Ce thème fait référence à deux principes liés aux soins et à l'éducation des enfants: la reconnaissance des services rendus à l'intérieur de la famille et la reconnaissance de l'apport de certains de ces services à la collectivité.

Les discussions porteront donc sur les éléments de la fiscalité liés directement aux enfants tels que les allocations familiales, l'exemption pour enfants à charge et la déduction pour frais de garde. On traitera également des besoins en services de garde et de la nécessité que le régime des rentes du Québec reconnaisse l'apport social des parents.

10. <u>Soutien économique à des groupes particuliers</u>

Toutes les études portant sur la condition économique des familles monoparentales, où les femmes sont majoritaires, et sur les femmes âgées insistent sur la situation financière précaire de ces groupes. Quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour modifier les conditions de vie de ces femmes?

ANNEXE

TABLEAU 1

Femmes de 15 ans et plus selon la participation à la main-d'oeuvre, Québec et Canada, 1982

Groupe d'âge	Population totale	Main-d'oeuvre	Taux de participation
Québec			
15-19	280 000	109 000	38,7
20-24	310 000	220 000	70,9
25-34	561 000	334 000	59,4
35-44	422 000	246 000	58,3
45-54	338 000	162 000	48,1
55-64	299 000	80 000	26,6
65 et plus	322 000	13 000	4,1
Total (taux moyen)	2 533 000	1 163 000	(45,9)
Canada			
15-19	1 060 000	534 000	50,4
20-24	1 157 000	846 000	73,1
25-34	2 091 000	1 375 000	65,8
35-44	1 517 000	1 001 000	66,0
45-54	1 218 000	688 000	56,5
55-64	1 137 000	386 000	34,0
65 et plus	1 292 000	54 000	4,2
Total	9 473 000	4 884 000	(51,6)
Hors Québec			
15-19	780 000	425 000	54,5
20-24	847 000	626 000	73,9
25-34	1 530 000	1 041 000	68,0
35-44	1 095 000	755 000	68,9
45-54	880 000	526 000	59,8
55-64	838 000	306 000	36,5
65 et plus	970 000	41 000	4,2
Total	6 940 000	3 721 000	(53,6)

SOURCE: S. Messier, Les femmes ça compte, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1984, p. 32.

TABLEAU 2

PARTICIPATION DES CONJOINTES ET DES MÈRES SANS CONJOINT À LA MAIN-D'OEUVRE SELON LEUR ÂGE ET SELON LA PRÉSENCE ET L'ÂGE DES ENFANTS, 1976 ET 1981

		ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT			TOTAL F AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS	TOTAL F SANS ENFANT DE MOINS DE 25 ANS
		0-5 ans	6-11 ans	12-24 ans		
15-24 ans	1976	30,2	45,9	54,2	30,6	74,9
	1981	41,1	57,8	64,4	41,5	85,7
25-44 ans	1976	33,0	42,4	50,7	38,9	72,3
	1981	43,5	52,5	60,8	50,7	82,3
45 ans et plus	1976	25,0	29,6	33,4	32,5	18,1
	1981	30,7	34,6	38,4	37,9	20,6
TOTAL	1976	32,4	39,6	38,3	36,4	41,5
	1981	44,6	50,1	45,8	46,3	46,6

SOURCE: S. Messier, *Chiffres en main*, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1981, p. 265. Id, *Les femmes, ça compte*, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1984, p. 37.

TABLEAU 3

Taux d'activité[1] des femmes et des hommes, classés selon la situation familiale, Canada, 1971 et 1981

En pourcentage

	Femmes		Hommes	
	1971	1981	1971	1981
Personnes mariées				
Sans enfant de moins de 16 ans	40,6	49,8	73,5	72,7
Enfant(s) d'âge préscolaire	27,1	47,7	94,0	96,8
Enfant(s) de 6 à 15 ans	40,3	59,3	92,8	95,0
Célibataires				
Sans enfant de moins de 16 ans	53,5	65,7	83,4	72,8
Enfant(s) d'âge préscolaire	45,1	44,9	84,2	84,8
Enfant(s) de 6 à 15 ans	59,7	61,4	80,7	80,9
Autres[2]				
Sans enfant de moins de 16 ans	28,6	32,0	56,2	64,3
Enfant(s) d'âge préscolaire	39,0	57,5	85,1	90,0
Enfant(s) de 6 à 15 ans	53,5	67,0	88,0	90,9
Total	39,9	52,9	78,4	79,4

1 Puisque ces taux portent sur des situations familiales, ils n'incluent pas les personnes vivant en institution ou dans des établissements commerciaux ou communautaires, tels les hôtels, motels, hôpitaux, prisons, etc.

2 Personnes séparées, divorcées, veuves.

SOURCE Statistique Canada, recensements de 1971 et 1981, compilation spéciale.

TABLEAU 4

Tableau 3001
Évolution de la répartition de la main-d'oeuvre selon le sexe entre les grands secteurs d'activité économique, Québec, 1951 à 1981

Secteur d'activité économique	1951	1961	1971	1981
Femmes				
Agriculture	2,3	3,2	2,1	1,4
Autres activités du secteur primaire	0,3	0,3	0,3	0,3
Industries manufacturières	30,8	24,0	18,1	16,1
Construction	0,4	0,5	0,7	1,1
Transports, communications et autres services publics	4,6	4,5	3,7	4,4
Commerce	13,6	13,2	12,5	15,7
Finances, assurances et affaires immobilières	4,7	5,4	5,9	7,5
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	39,5	42,3	39,5	42,8
Administration publique	2,4	3,5	4,5	6,5
Activités indéterminées et imprécises	1,3	3,1	12,7	4,2
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0
N	340 591	478 694	721 785	1 174 440
Hommes				
Agriculture	16,3	8,8	4,0	3,3
Autres activités du secteur primaire	6,0	5,3	3,3	2,9
Industries manufacturières	28,8	27,1	25,6	25,0
Construction	8,2	9,8	7,9	7,6
Transports, communications et autres services publics	10,6	11,1	10,1	10,1
Commerce	12,6	14,5	14,1	15,9
Finances, assurances et affairer immobilières	2,0	2,8	3,3	3,2
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	9,1	11,5	16,3	20,6
Administration publique	4,1	6,2	7,3	7,8
Activités indéterminées et imprécises	2,0	2,8	8,0	3,6
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0
N	1 126 696	1 289 425	1 447 365	1 812 095

SOURCE: S. Messier, op. cit., p. 87.

TABLEAU 5

Tableau 3002
Évolution du taux de féminité de la main-d'oeuvre dans les grands secteurs d'activité économique, Québec, 1951 à 1981

Secteur d'activité économique	1951	1961	1971	1981
Agriculture	4,1	12,1	20,5	21,7
Autres activités du secteur primaire	1,3	1,9	3,6	6,7
Industries manufacturières	24,4	24,7	26,1	29,4
Construction	1,4	1,9	4,1	8,6
Transports	11,6	13,1	15,5	22,1
Commerce	24,6	25,3	30,6	39,0
Finances, assurances et affaires immobilières	40,9	41,3	47,4	59,7
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	56,9	57,6	54,7	57,4
Administration publique et défense	15,2	17,4	23,4	35,2
Activités indéterminées	16,6	29,1	44,3	43,5
Taux moyen	23,2	27,1	33,3	39,3

SOURCE; S. Messier , op. cit., p. 87.

TABLEAU 6

Evolution de la répartition de la population active féminine selon la branche d'activité, au Canada, 1961, 1971 et 1981

Branches d'activité économique	1961	1971	1981
Agriculture	4.5	3.8	2.9
Autres branches du secteur primaire	0.2	0.2	0.2
Industries manufacturières	17.0	13.7	13.3
Construction	0.6	0.9	1.4
Transports, communications et autres services publics	4.7	3.9	4.4
Commerce	17.2	15.7	18.0
Finances, assurances et affaires immobilières	5.9	6.2	7.9
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	42.5	39.7	44.1
Administration publique	4.9	5.5	6.2
Activités indéterminées et imprécises	2.4	10.2	1.0
Total	100	100	100
(Nombres absolus)	(1766332)	(2961210)	(4811000)

SOURCE: Jeanine McNeil, Evolution de la condition économique de la main-d'oeuvre féminine canadienne, allocution au colloque sur la situation économique des femmes sur le marché du travail, novembre 1984, p. 23.

TABLEAU 7

Evolution du taux de féminisation selon la branche d'activité au Canada, 1961 à 1981

Branches d'activité	1961	1971	1981
Agriculture	12.4	23.2	27.6
Industries manufacturières	21.5	23.7	27.8
Construction	2.5	4.9	8.9
Transports, communications et autres services publics	13.6	16.8	22.5
Commerce	30.4	36.7	43.2
Finances, assurances et affaires immobilières	45.7	51.5	61.4
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	59.1	57.6	61.1
Administration publique	18.2	25.8	36.8
Ensemble des secteurs	27.4	34.7	40.9

SOURCE: Jeanine McNeil, Evolution de la condition économique de la main-d'oeuvre féminine canadienne, allocution au colloque sur la situation économique des femmes sur le marché du travail. novembre 1984, p. 23

TABLEAU 8

TABLEAU 1202

Main-d'oeuvre en emploi, au total et à temps partiel, selon l'âge et le sexe, Québec et Canada, 1982

Région et âge	Femmes Total	Femmes À temps partiel	Femmes % temps partiel / total	Hommes Total	Hommes À temps partiel	Hommes % temps partiel / total
Québec						
15-24	261 000	70 000	26,8	284 000	65 000	22,9
25-44	508 000	93 000	18,3	799 000	15 000	1,9
45-54	147 000	32 000	21,8	264 000	4 000	1,5
55-64	73 000	14 000	19,2	166 000	4 000	2,4
65 et plus	13 000	5 000	38,5	25 000	6 000	24,0
Total	1 001 000	214 000	(21,4)	1 539 000	94 000	(6,1)
Canada						
15-24	1 158 000	363 000	31,3	1 252 000	301 000	24,0
25-44	2 145 000	450 000	21,0	3 091 000	54 000	1,7
45-54	637 000	158 000	24,8	1 039 000	16 000	1,5
55-64	361 000	96 000	26,6	705 000	25 000	3,5
65 et plus	53 000	24 000	45,3	133 000	35 000	26,3
Total	4 354 000	1 091 000	(25,1)	6 220 000	431 000	(6,9)
Hors Québec						
15-24	897 000	293 000	32,7	968 000	236 000	24,4
25-44	1 637 000	357 000	21,8	2 292 000	39 000	1,7
45-54	490 000	126 000	25,7	775 000	12 000	1,5
55-64	288 000	82 000	28,5	539 000	21 000	3,9
65 et plus	40 000	19 000	47,5	108 000	29 000	26,9
Total	3 353 000	877 000	(26,2)	4 681 000	337 000	(7,2)

SOURCE: S. Messier, op. cit., p. 39.

TABLEAU 9

Personnes travaillant à temps partiel contre leur gré[1], classées selon l'âge et la situation familiale, Canada, 1975 et 1982

En pourcentage

	Femmes				Hommes			
	Proportion travaillant à temps partiel		Proportion le faisant contre leur gré		Proportion travaillant à temps partiel		Proportion le faisant contre leur gré	
	1975	1982	1975	1982	1975	1982	1975	1982
Tranche d'âge								
15 à 24 ans	22.2	31,3	13,8	29,8	17,1	24,0	9,5	24,9
25 à 54 ans	19.2	21,9	9,5	22,0	0,9	1,7	27,3	51,4
55 ans et plus	21,0	24,0	7,2	13,0	5,6	7,2	8,7	15,0
Situation familiale								
Personnes mariées	21,6	25,8	9,4	20,2	1,5	2.4	16,4	32,7
Célibataires	20.3	27,1	12,9	28,3	16,3	20,5	10,1	25,8
Autres	12.3	15,0	15,0	34,3	3,9	4,0	—	40,0
Total	20.3	25,1	10,8	23,6	5,1	6,9	11,3	27,6

1 C'est-à-dire, les personnes qui recherchaient un emploi à temps plein mais n'ont pu trouver que du travail à temps partiel

SOURCE Statistique Canada, *La population active*, nº 71-001.

TABLEAU 10

Taux de chômage

selon le sexe

Québec 1951 - 1983

	1951	1961	1971	1981	1982	1983 (1)
Hommes	2,1	5,0	9,8	9,8	13,7	13,9
Femmes	1,5	2,7	10,4	11,3	14,0	14,0
Les deux sexes	2,0	4,4	10,0	10,0	13,8	13,9

SOURCE: Jeanine David-Mc Neil et A. Morin-Fortier, "Autonomie économique des femmes", Congrès - Québec, mai 1983, p. 69.

Taux de chômage

selon le sexe

Canada 1983 (1)

	1983
HOMMES	12,1
FEMMES	11,6
LES DEUX SEXES	11,9

(1) SOURCE: Le marché du Travail, janvier 1985, volume 6, numéro 1, Ministère du Travail, Gouvernement du Québec.

TABLEAU 11

MAIN-D'OEUVRE FÉMININE, AU TOTAL ET EN CHÔMAGE
ET TAUX DE CHÔMAGE, QUÉBEC ET CANADA, 1966 À 1982

Année et région	Main-d'oeuvre totale	Main-d'oeuvre en chômage	Taux de chômage
Québec			
1966	624 000	19 000	3,0
1969	707 000	35 000	5,0
1972	781 000	53 000	6,8
1975	928 000	85 000	9,1
1976	969 000	94 000	9,7
1977	1 011 000	115 000	11,5
1978	1 066 000	128 000	12,1
1979	1 093 000	121 000	11,1
1980	1 144 000	123 000	10,7
1981	1 180 000	134 000	11,3
1982	1 163 000	162 000	14,0
Canada			
1966	2 227 000	58 000	2,6
1969	2 603 000	94 000	3,6
1972	2 953 000	157 000	5,3
1975	3 680 000	299 000	8,1
1976	3 837 000	322 000	8,4
1977	3 994 000	377 000	9,4
1978	4 232 000	408 000	9,6
1979	4 408 000	386 000	8,8
1980	4 313 000	388 000	8,4
1981	4 811 000	401 000	8,3
1982	4 884 000	530 000	10,8
Hors Québec			
1966	1 603 000	39 000	2,4
1969	1 896 000	59 000	3,1
1972	2 172 000	104 000	4,8
1975	2 752 000	214 000	7,8
1976	2 868 000	228 000	7,9
1977	2 983 000	261 000	8,7
1978	3 166 000	280 000	8,8
1979	3 315 000	265 000	8,0
1980	3 469 000	265 000	7,6
1981	3 631 000	267 000	7,7
1982	3 721 000	368 000	9,9

SOURCE: S. Messier, *Les femmes, ça compte*, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1984, p. 44.

TABLEAU 12

Tableau 4203

Revenu moyen d'emploi de la main-d'oeuvre selon la profession et le sexe, Québec, 1981

Profession	Femmes $	Hommes $	% revenu F / revenu H
Directeurs, gérants, administrateurs	15 290	26 041	58,7
Sciences naturelles, pures, sociales, artistes	11 220	19 475	57,6
Enseignantes et personnel assimilé	16 437	23 772	69,1
Médecins, dentistes et autres spécialistes	20 892	49 292	42,4
Infirmières autorisées diplômées	14 805	15 788	93,8
Infirmières auxiliaires, aide-infirmières	9 875	10 765	91,7
Autre personnel de la santé	13 576	16 170	84,0
Sténographes et dactylographes	9 843	14 207	69,3
Caissières	5 984	8 008	74,7
Teneuses de livres, commis en comptabilité	9 538	13 708	69,6
Opératrices machine de bureau et mécano	9 688	14 105	68,7
Réceptionnistes, hôtesses d'accueil	8 062	14 997	53,8
Autres employés de bureau	9 088	12 779	71,1
Travailleurs spécialisés dans la vente	6 801	15 320	44,4
Bonnes à tout faire, domestiques	3 892	6 650	58,5
Coiffeuses	6 760	11 764	57,5
Travailleuses spécialisées dans soin des enfants	2 499	4 524	55,2
Travailleuses préparation aliments et boissons	4 983	8 640	57,7
Autres travailleurs spécialisés dans services	6 107	12 571	48,6
Travailleurs agriculture, pêche, forêts, mines	2 817	10 370	27,2
Travailleurs industries de transformation et usineurs	7 749	13 739	56,4
Tailleuses, couturières	6 662	10 786	61,8
Autres travailleurs fabrication, montage, réparation	7 336	14 040	52,3
Travailleurs du bâtiment, transports, manutention	7 983	14 534	54,9
Travailleurs non classés ailleurs	5 980	9 233	64,8
Revenu et % moyen	8 984	15 678	57,3

SOURCE: S. Messier, Les femmes ça compte, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1984, p. 143.

TABLEAU 13

Répartition en pourcentage des personnes gagnant un revenu d'emploi selon la tranche de gains et le sexe, 1981 (Québec)

Tranche de gains	Sexe		Total
	Hommes gagnant un revenu	Femmes gagnant un revenu	
	En pourcentage		
Moins de 1000	3,6	9,8	6,1
1 000 - 1 999	3,4	7,1	4,9
2 000 - 3 999	6,4	11,8	8,6
4 000 - 5 999	5,0	10,2	7,1
6 000 - 7 999	5,5	7,7	6,4
8 000 - 9 999	6,5	9,1	7,5
10 000 - 11 999	6,1	8,5	7,1
12 000 - 14 999	9,3	13,0	10,8
15 000 - 19 999	17,9	12,1	15,5
20 000 - 24 999	15,1	4,9	11,0
25 000 - 29 999	8,6	3,8	6,7
30 000 et +	12,7	1,8	8,3
Total	100,0	100,0	100,0
Gains moyens	17 232	9 866	14 255
Gains médians	16 180	8 734	12 630

SOURCE: Statistique Canada: Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu. 1981. Catalogue 13-207, tableau 71

TABLEAU 14

Répartition en pourcentage des personnes gagnant un revenu selon la tranche de gains et le sexe, en dollars constants, Canada, 1975-1982

	1975		1982	
	H	F	H	F
Moins de $2000	7.0	17.8	9.7	18.6
$ 2000 - $ 3999	5.7	12.0	6.7	11.2
$ 4000 - $ 5999	4.8	9.4	5.4	9.2
$ 6000 - $ 7999	4.3	7.6	4.6	7.8
$ 8000 - $ 9999	4.0	8.0	4.5	7.7
$10000 - $11999	4.5	9.3	4.3	6.8
$12000 - $14999	7.4	12.6	7.1	11.0
$15000 - $19999	15.9	13.6	13.5	13.6
$20000 et plus	46.6	9.5	44.0	14.0
Total	100	100	100	100
Gains moyens	20,479	9,847	19,164	10,472
Gains médian	18,926	8,957	17,813	8,837
Revenu moyen	22,352	10,888	21,726	12,171

SOURCE: Jeanine McNeil, Evolution de la condition économique de la main-d'oeuvre féminine canadienne, allocution au colloque sur la situation économique des femmes sur le marché du travail, novembre 1984, p. 17.

TABLEAU 15

POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGE ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ; QUÉBEC 1981

Sexe et groupe d'âge	Plus haut niveau de scolarité atteint: Moins qu'une 9e année	9e à 13e année sans diplôme	Diplôme du secondaire[1]	Études universitaires[2]	Total
Sexe masculin	597 555	473 380	966 015	390 500	2 427 440
15-24	41 235	233 010	297 915	62 410	634 560
25-34	52 400	90 875	202 160	138 065	563 505
35 et plus	503 920	149 495	385 945	190 015	1 229 380
Sexe féminin	717 960	508 015	1 041 975	280 440	2 548 390
15-24	32 075	207 270	326 945	56 950	623 230
25-34	63 295	96 350	308 150	99 860	567 660
35 et plus	622 590	204 395	406 880	123 625	1 357 490

1) Comprend aussi les diplômés d'une école de métiers et les personnes ayant une formation post-secondaire non universitaire.

2) Avec ou sans diplôme.

SOURCE: Daniel Maisonneuve, L'état de scolarisation de la population québécoise, Direction des études économiques et démographiques, juin 1984.

TABLEAU 16

PROPORTIONS DE LA POPULATION AYANT ATTEINT CERTAINES ÉTAPES DU CHEMINEMENT SCOLAIRE, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE; QUÉBEC, 1981 (EN %)

Sexe et groupe d'âge	Étapes du cheminement scolaire		
	9e année	Diplôme du secondaire(1)	Université(2)
Sexe masculin	75,3	55,8	16,0
15-24	93,5	56,8	9,8
25-34	90,7	74,6	24,5
35 et plus	59,1	46,9	15,5
Sexe féminin	71,9	52,0	11,1
15-24	94,9	61,6	9,1
25-34	88,8	71,8	17,6
35 et plus	54,2	39,1	9,1

(1) Comprend aussi les diplômés d'une école de métiers.

(2) Avec ou sans diplôme.

SOURCE: Daniel Maisonneuve, *L'état de scolarisation de la population québécoise*, Direction des études économiques et démographiques, juin 1984.

TABLEAU 17

PROPORTIONS DE LA POPULATION AYANT ATTEINT CERTAINES ÉTAPES DU CHEMINEMENT SCOLAIRE SELON LE GROUPE D'ÂGE; QUÉBEC, 1971, 1976 ET 1981; ONTARIO ET RESTE DU CANADA, 1981

PROVINCE (ANNÉE) ET GROUPE D'ÂGE	ETAPES DU CHEMINEMENT SCOLAIRE		
	9e ANNÉE	DIPLÔME DU SECONDAIRE (1)	UNIVERSITÉ (2)
Québec (1971)	57,7 -	-	9,8
15-24	83,6	-	10,2
25-34	66,2	-	15,1
35 et plus	40,5	-	7,5
Québec (1976)	67,0	40,9	-
15-24	92,0	52,0	-
25-34	80,7	58,1	-
35 et plus	47,8	27,7	-
Québec (1981)	73,6	53,9	13,5
15-24	94,2	59,2	9,5
25-34	89,8	73,2	21,1
35 et plus	56,5	42,8	12,2
Ontario (1981)	82,6	52,8	16,9
15-24	96,6	49,2	13,0
25-34	93,9	72,6	27,5
35 et plus	71,8	46,3	14,4
Reste du Canada (1981)	82,1	50,3	16,9
15-24	93,0	45,8	13,1
25-34	93,1	69,8	27,1
35 et plus	71,5	43,5	14,1

SOURCE: Daniel Maisonneuve, *L'état de scolarisation de la population québécoise*, Direction des études économiques et démographiques, juin 1984.